

## DECISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-15

**OBJET : AVIS SUR LE CHANGEMENT DE DESTINATION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 014 581 26 0004 - SCI DOMAINE DES HÊTRES**

**LA PRÉSIDENTE DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 152-6-9 ;
- Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom ;
- Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal Secteur de Pré-Bocage Intercom - secteur EST approuvé le 22/09/2021 et modifié le 20/12/2022 et le 27/09/2023, notamment son Projet d'aménagement et de développement durables et le règlement de la zone A ;
- Vu la délibération n° 20260408-12 en date du 08/04/2026 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes
- Vu la demande de permis de construire n° PC 014 581 26 0004, déposée le 23/03/2026 par la SCI Domaine des Hêtres pour un projet situé Impasse des Bérolles à Aurseulles (14240) ;
- Considérant que le projet comporte une demande de changement de destination de deux bâtiments agricoles (grange et dépendance) au titre de l'article L. 152-6-9 du Code de l'urbanisme car dérogeant aux règles du PLUi susvisé ;
- Considérant qu'un tel changement de destination implique de recueillir l'avis conforme de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme ;
- Considérant que le changement de destination porte sur deux bâtiments implantés au sein d'un ancien corps de ferme ayant cessé d'être affecté à une exploitation agricole depuis plus de 20 ans, pour les transformer en salle de réception et en gîtes ;
- Considérant que le projet permet de valoriser un bâti existant et désaffecté, au profit d'une activité économique locale ;
- Considérant dès lors qu'il est compatible avec les orientations du PADD du PLUi Secteur Est ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'émettre un **avis favorable** au changement de destination prévu à la demande de permis de construire n° PC 014 581 26 0004.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 15/04/2026

La Présidente  
Stéphanie Leberrurier



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20260416-2026-015\_DEC\_PR-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026